L'AVENIR DU VAUDOUÉ VOUS INFORME

Numéro 2
Avril 2018

L'AVENIR DU VAUDOUÉ A 1 AN

Nous sommes maintenant plus d'une soixantaine d'adhérents. Nous nous réunissons régulièrement pour proposer des projets d'amélioration de la vie dans le village : sécurité routière, aménagement de la place Pasteur, mise en valeur et protection de l'environnement…

Le conseil municipal refuse cependant d'admettre notre représentativité, de nous faire figurer dans la liste des associations sur le site web de la mairie ou de nous octroyer la salle polyvalente à titre gratuit, comme aux autres associations du Vaudoué. C'est sans doute là sa vision du pluralisme.

Notre site Internet : www.avenirduvaudoue.fr

Pour nous écrire : contact@avenirduvaudoue.fr ou

6 chemin du Rocher Cailleau 77123 Le Vaudoué

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres de l'association assistent régulièrement aux séances du conseil municipal.

Nous regrettons que le stade, qui a coûté 250 000 euros, n'ait pas fait l'objet d'une concertation. Nous demandons que le projet actuel d'aménagement de la place Pasteur fasse l'objet d'une véritable consultation publique.

Nous souhaitons non seulement informer la population sur les évènements politiques concernant le Vaudoué mais aussi favoriser l'investissement de chacun dans la vie du village et proposer des améliorations souhaitées par les Valdéens.
Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à nous retourner sur lequel, au verso, vous pourrez vous exprimer.

POINT SUR L'EQUIPE MUNICIPALE

Le 16 janvier 2018, P. Bacqué, lors des vœux du conseil municipal, déclarait publiquement être démissionnaire pour raison de santé. Il ajoutait que cette démission interviendrait avant la fin du mois. Depuis, deux conseils municipaux ont eu lieu sans que ce projet de démission ne soit mentionné. Qu'en est-il ?

La majeure partie des habitants ne se sent pas représentée par ce maire et son 1er adjoint, tous les deux supporters du FN. Par ailleurs nous constatons l'absence des représentants officiels du village lors des commissions du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et de la Communauté d'Agglomérations du Pays de Fontainebleau. Notre village se trouve de ce fait exclu des différents projets menés au sein de ces instances, ce qui lui nuit fortement.

Nous serons présents pendant le vide grenier du village le 24 juin. Venez nous rencontrer et discuter de vos projets pour le Vaudoué.

IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique

Projet « Cœur de Village » du Vaudoué

Le conseil municipal, après des années d'inaction propose timidement une modification de la circulation automobile de la place Pasteur. Le compte n'y est pas. Rien sur la sécurité automobile, ni sur le stationnement et encore moins sur l'animation des lieux, sans parler du naufrage du projet «Hameau», bâtisse dont la toiture effondrée laisse s'écouler les eaux de pluie. Notre village a depuis longtemps besoin d'un projet de «Cœur de Village», et que celui-ci donne lieu à un vrai débat d'idées public où, une fois n'est pas coutume, les habitants du village seraient consultés.

Il nous faut définir un périmètre cohérent. À notre sens ce «Cœur de village» s'étend de l'église à la pharmacie, englobant la place Pasteur, la mairie, la salle communale, la maison «Hameau», un tronçon de la rue des Templiers, la place de l'école et de la poste, ainsi que la bibliothèque, l'impasse des Acacias, jusqu'à l'ancienne caserne de pompiers. L'aménagement et l'animation de ces lieux doivent être au coeur de nos préoccupations.

Tous les aspects devront être étudiés : la sécurité routière, le stationnement, le sort de la maison «Hameau», actuellement laissée à l'abandon, la signalétique. Ce projet «Cœur de village» serait un élément constructif et fédérateur pour les habitants du Vaudoué, loin de l'actuel fonctionnement hasardeux et irrespectueux de ce qu'il reste du conseil municipal, désormais mené par deux figures d'extrême-droite.

Traversée du Vaudoué :
86% des véhicules au-delà de 50 km/h, 5% au-delà de 80km/h

Dans le numéro 1 de notre bulletin, de novembre dernier, nous avons attiré l'attention sur la vitesse excessive des véhicules lors de la traversée du Vaudoué, avertissement suivi d'une lettre à la mairie. Ce point a été repris par le conseil municipal du 15 avril dernier. Nous constatons avec satisfaction que notre alerte sur ce problème a été entendue.

Au sein du collectif citoyen l'Avenir du Vaudoué, nous ne nous sommes pas contentés de paroles sans fondement. Nous avons conduit une étude approfondie des vitesses des véhicules lors de leur traversée du Vaudoué en effectuant des mesures sur les différentes entrées du village : route de Milly, route d'Achères, route de la Chapelle la Reine, à chaque fois 100 à 200m après le panneau d'entrée de village, avec donc une limite de vitesse de 50 km/h. Les mesures ont été effectuées en octobre 2017 à l'aide d'un radar portable Bushnell 10-911 qui permet une précision de 1,5 km/h. Les mesures ont été interrompues en raison des travaux d'enfouissement des lignes électriques dans la rue des Templiers. Nous avons totalisé 746 mesures. Le constat est accablant : 86% des véhicules sont au-delà de la limitation de vitesse de 50km/h, et 5% au-delà de 80 km/h, avec des pointes à près de 100 km/h. Ceci prouve que les aménagements de voirie trop longtemps négligés deviennent urgents.

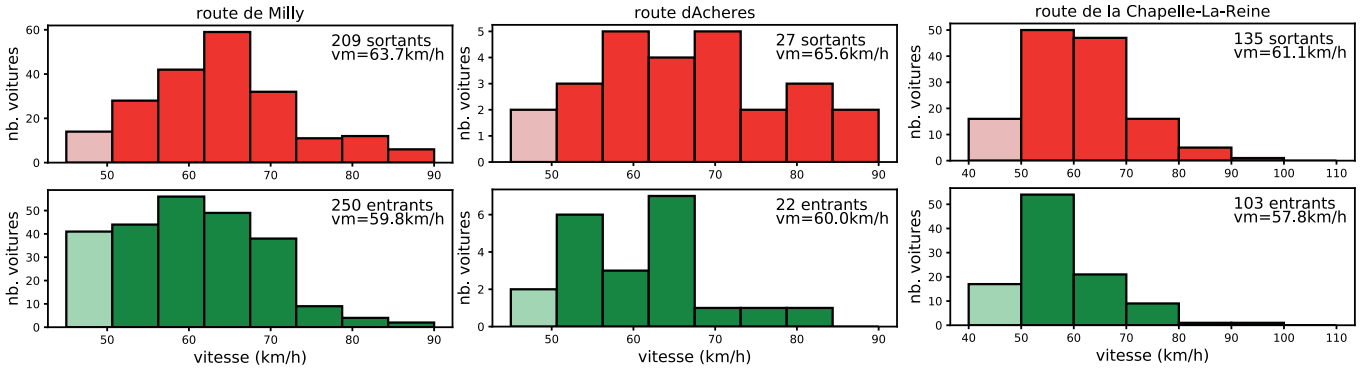

Répartition des vitesses d'entrée (en bas) et de sortie (en haut) des véhicules pour les routes de Milly (gauche), Achères (centre), La Chapelle-la-Reine (droite). Les zones claires correspondent aux véhicules respectant la limitation de 50 km/h. La vitesse moyenne est désignée par "vm".

IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique